



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

ARRÊTÉ

**fixant la composition du jury de validation des acquis de l'expérience
pour l'obtention du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture**

Session des 15 et 16 juin 2026

**Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le décret n°2007-1301 du 31 août 2007 relatif aux diplômes d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier et modifiant le code de la santé publique ;

Vu le décret n°2022-1643 du 22 décembre 2022 relatif au jury de validation des acquis de l'expérience pour les diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2022 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2022 portant diverses dispositions concernant la validation des acquis de l'expérience pour les diplômes d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2026-05-28 DREETS/DSG en date du 28 mai 2026 portant délégation de signature à M. Luc LE CORVEC, directeur du travail, en charge de l'intérim de l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, à compter du 1^{er} juin 2026, au titre des attributions et compétences générales de la DREETS ;

Vu la décision N° R53-2026-05-28-00002 en date du 28 mai 2026 portant subdélégation de signature au titre des compétences générales (compétences Préfet de région) de la DREETS ;

Sur proposition du directeur du travail, en charge de l'intérim de l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Le jury final pour la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture se réunira le mardi 16 juin 2026 dans les locaux de la DREETS Bretagne.

Il est composé comme suit :

Présidente : Stéphane LAURE, responsable de service, représentant la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne.

Membre de droit : le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant.

- Collège des directeurs d'un institut de formation d'auxiliaires de puériculture :

Monsieur GEFROY Antoine, directeur de l'IFAP FSEP à Plérin ;

- Collège des auxiliaires de puériculture ou infirmiers formateurs permanents d'un institut de formation :

Madame COMTE Caroline, infirmière puéricultrice formatrice à l'IFPS de Vannes.

- Collège des auxiliaires de puériculture en exercice :

Madame POULIQUEN Sophie, auxiliaire de puériculture, clinique de la Sagesse à Rennes.

- Collège des infirmiers puériculteurs en activité professionnelle :

Madame PAGADOY Gaëlle, infirmière puéricultrice libérale à Rennes ;

- Collège des représentants des employeurs d'auxiliaire de puériculture du secteur sanitaire, social ou médico-social :

Madame HERBIN Aurélie, directrice de crèche à Plouarzel.

Article 2 : le directeur du travail, en charge de l'intérim de l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cesson-Sévigné, le 9 juin 2026

Pour le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation,
P/la directeur du travail, en charge de l'intérim
de l'emploi de directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne

L'Inspectrice Hors Classe,


Lucie LAUNAY

Annexe I : la composition des commissions d'examineurs pour la validation des acquis de l'expérience les 15 et 16 juin 2026 est la suivante :

- Collège des auxiliaires de puériculture ou infirmiers formateurs permanents d'un institut de formation :

Madame LAÉ Marie, formatrice indépendante, Le Mans ;

Madame ROGER-COUSIN Priscilla, directrice de l'IFAP Croix Rouge Compétence Rennes.

- Collège des auxiliaires de puériculture en exercice :

Madame COLLEAUX Marie-Claude, auxiliaire de puériculture, Ville de Rennes ;

Madame DOUARD Sabrina, auxiliaire de puériculture, CHU de Rennes ;

Madame FONTAINE Magali, auxiliaire de puériculture, Chartres de Bretagne ;

Madame HESRY-MESSAGER Stéphanie, auxiliaire de puériculture / aide-soignante, Centre Hospitalier de Saint-Brieuc ;

Madame POULIQUEN Sophie, auxiliaire de puériculture, clinique de la Sagesse à Rennes.

- Collège des représentants des employeurs d'auxiliaire de puériculture du secteur sanitaire, social ou médico-social :

Madame DESHAYES-BLANCHARD Justine, directrice de micro-crèche « Les Ptibôô » au Rheu ;

Monsieur GAUTIER Jérémie, responsable de multi-accueil, ASFAD à Rennes ;

Madame HOUSSAIS Charline, auxiliaire de puériculture, gestionnaire de micro-crèche à Tinténiac.

